

Dysfonctionnements visuels et aménagements scolaires



Union Nationale pour l'Orthoptie et la Vision
Organisme de formation continue

Référence : 2025/PARAMED/15

Public :

Orthoptiste diplômé

Pré-requis :

Aucun



Formations susceptibles d'être prise en charge par le **FIFPL** et **OPCO**

UNOV

www.unov.fr

Modalités d'accès :
contact@unov.fr

Organisme de formation enregistré sous le numéro 11940952794, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Maj 04.2024

Objectifs de la formation:

La fonction visuelle est essentielle dans les apprentissages ; tous les dysfonctionnements visuels peuvent donc impacter l'apprentissage scolaire.

L'orthoptiste doit être capable d'analyser les besoins spécifiques de l'enfant, d'échanger et de transmettre avec l'enseignant et/ou l'enseignant spécialisé afin de mettre en place des aménagements nécessaires pour pallier au dysfonctionnement visuel.

L'orthoptiste se doit d'identifier et d'analyser le déficit visuel, le mettre en lien avec les fonctions cognitives et neurovisuelles et définir les aménagements nécessaires à l'amélioration des apprentissages de l'enfant.

L'échange et l'accompagnement individualisé avec l'équipe éducative est primordiale pour une scolarité efficiente et harmonieuse.

Contenu :

- Définir les différents dysfonctionnements visuels
- Présenter les différents accompagnements ou aménagements à mettre en place en milieu scolaire en fonction du dysfonctionnement visuel
- Transmettre les besoins spécifiques de l'enfant

Moyens Pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Approche orthoptique des méthodes et des tests
- Etudes de cas et discussions
- Bibliographie

Modalités d'évaluation :

- Analyse des cas cliniques avec l'aide du formateur, pour identifier les axes d'amélioration
- Analyse des pratiques

Formatrices :

Anne LOUVEL-ROZEC
Françoise GODEC,

Orthoptistes D.E



Durée : 2 jours - 14h Frais de dossier : 20€

Tarifs : Libre : 390€, Convention : 700€ ou DPC

Dates, Lieux : 13-14/06/25, Caen
10-11/10/25, Corse